



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

ASSEMBLEE GENERALE LPO 2 JUIN 2012 - PERROS-GUIREC (Côtes d'Armor)

RAPPORT MORAL 2011

Préparer un rapport moral, c'est comme réaliser un film. On est riche d'une formidable matière et il faut couper, taillader, synthétiser au risque de passer sous silence ce qui ne doit pas être oublié.

C'est donc avec une certaine frustration que je me livre à l'exercice...

En 2011, la LPO peut se flatter d'avoir joué un rôle essentiel et décisif dans la création d'un nouveau réseau d'espaces protégés, les sites Ramsar. A son initiative, le 29 septembre, une nouvelle association, valorisant les zones humides d'importance internationale, était créée. Elle agira désormais pour donner la dimension qu'elles méritent aux zones humides françaises exceptionnelles qui sont au nombre de 36, parmi lesquelles la Camargue, la Brenne ou encore le Fier d'Ars.

La LPO s'est également largement investie dans la création de 3 Réserves Naturelles Nationales : la « Belle Henriette » en Marais Poitevin, « Chérine » en Brenne et le marais du Vigueirat en Camargue.

2011 amorça l'année des présidentielles, la LPO n'y est pas restée étrangère. Conservant son engagement apolitique, elle a souhaité éclairer les candidats par la publication du « Manifeste LPO » largement repris.

Établi avec le concours des délégations, ce document pointait 30 propositions de la LPO en faveur de la biodiversité ainsi qu'une carte de France indiquant les 60 enjeux majeurs.

Ces enjeux se traduisent par 30 projets soutenus par la LPO et 30 menaces pour la biodiversité. Ils serviront de socle pour les actions à venir.

2011 nous a également rappelé au bon souvenir de l'Erika.

Après une procédure s'étalant sur quelque 10 ans, le jugement en appel confirmait le préjudice écologique demandé par la LPO ainsi que les amendes pour préjudice moral et matériel.

De même, Total était condamné dans l'affaire de pollution par hydrocarbure dans l'estuaire de la Loire, au niveau de Donges, pour des faits remontant à 2008.

Enfin, outre les nombreuses actions juridiques engagées par la LPO, on doit noter de nouvelles affaires d'empoisonnement par la Bromadiolone, en Auvergne et en Franche-Comté, détruisant de nombreux milans royaux et autres rapaces.

À ce propos, je voudrais souligner l'attitude schizophrène du gouvernement ; d'un côté, il participe au financement de plans d'actions pour sauver les Milans Royaux, de l'autre, il autorise un produit dont on sait qu'il détruira les milans en question !

La chasse – bien à regret – a continué à nous occuper tout au long de l'année. Je ne m'étendrai pas sur les pressions qu'il nous a fallu constamment endiguer. Je préfère rappeler, par exemple, que notre détermination, sur le terrain, contre le braconnage des bruants ortolan et des pinsons, dans les Landes, a fini par porter ses fruits.

Nous avons clairement fait apparaître la complicité établie entre les braconniers et l'état, ce qui a conduit le ministère à suspendre le braconnage quelques jours avant la fin de la saison.

Plus tard, la LPO (merci Olivier Le Gall) intervenait dans un colloque international organisé par BirdLife International à Chypre, sous l'égide du Parlement Européen. La France était ainsi montrée du doigt pour ses chasses dites « traditionnelles », permettant de capturer les bruants ortolan, les pinsons des arbres ou du nord, mais aussi les chardonnerets, les rouges-gorges et tant d'autres passereaux.

Peut-être, certains d'entre vous ont-ils vu le reportage sur Canal + le 14 mai dernier. Édifiant !

L'engagement est cependant payant, même si il faut s'armer de patience : avec les associations locales du col de l'Escrinet, nous avons enfin gagné. Désormais, les migrateurs peuvent survoler ce site en toute quiétude. Il aura fallu près de 20 ans !

Autre succès : le recours devant le Conseil d'Etat annulant l'arrêté ministériel fermant la chasse aux oies au 10 février. Désormais, ce sera le 31 janvier.

En réaction, le monde de la chasse a lancé une polémique calomnieuse sans précédent contre les associations, dont la LPO, ce qui a conduit le Président de la République à soutenir, les revendications des chasseurs les plus extrêmes.

2011 fut aussi l'occasion pour la LPO de planter les racines de son centenaire. L'ensemble des forces vives de la LPO fut mobilisé pour préparer cet anniversaire avec, entre autres, le film « Un siècle pour les oiseaux », une conférence de presse au Muséum National d'Histoire Naturelle avec des personnalités (merci Erik Orsenna) nos partenaires, les représentants de l'état, etc. Cette manifestation a permis de valoriser la crédibilité et l'image de la LPO.

Dans le même temps, nous adoptions la stratégie de la LPO pour 2012-2016, ce qui fut le fruit d'un long travail de concertation au sein du conseil d'administration, des salariés et des délégations.

Enfin, nous inaugurons la nouvelle muséologie de l'Île Grande ainsi que la ferme restaurée du Grand Mothais dans le Marais Poitevin. Là encore, la LPO a planté les racines pédagogiques du vivant.

Je vous l'ai dit, cet exercice de synthèse est frustrant puisqu'il impose, notamment, de passer sous silence toutes les actions conduites, au quotidien, par les bénévoles, comme par les salariés, de ne pas valoriser tant d'énergie investie à tous les niveaux pour que vive la vie.

Au fond, qu'importe, car la LPO, grâce à vous, a su s'imposer avec élégance. Et, comme le disait Balzac : « L'élégance est de paraître ce que l'on est ».

Acceptez la reconnaissance de la LPO.